

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicien-ne en chimie et sciences physiques, session 2025, dans l'académie de MONTPELLIER.

Le président de l'Université de Montpellier,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de MONTPELLIER, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicien-ne en chimie et sciences physiques, au titre de l'année 2025, dans l'académie de MONTPELLIER:

Madame ENJALBAL Christine, professeure des universités de classe exceptionnelle, présidente, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame CRAUSTE Céline, maîtresse de conférences hors classe, vice-présidente, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur FALCO Cédric, ingénieur d'études hors classe, expert, Université de Perpignan, Perpignan.

Madame LECAREUX Caroline, ingénieure d'études hors classe, experte, Aix Marseille Université, Marseille.

Monsieur RONDET Eric, professeur des universités de 2ème classe, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur OUTIN Jonathan, assistant ingénieur, suppléant, Centre national de la recherche scientifique, Délégation Occitanie Est, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 14/05/2025

Le Président de
l'Université de Montpellier



Philippe AUGÉ